

RESUME DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 mars 2021

L'an deux mil vingt et un, le 10 mars, le conseil municipal s'est réuni dans la salle de la mairie de St Macaire du Bois, sous la présidence de M. Pierre de BOUTRAY, maire.

Etaient présents : M. GROYER Bruno, Mme BOUET Emmanuelle, M. GABARD Etienne, M. DUQUENOY Gilles, Mme SOYER Chantal, M. ALEMANN Martin, Mme ANDRILLAT Patricia, M. HENRION Thibaut, M. LABBE Alain.

Absents excusés : M. GIRARDEAU Jérôme

Secrétaire de Séance : M. GROYER Bruno

1. POINT SUR LES TRAVAUX DEVIS :

Une fenêtre de la mairie a été changée, les hottes de la cantine installées, les travaux de plomberie faits.

Un planning pour les différents travaux a été établi : Les travaux d'électricité aux Bouchettes seront exécutés fin mars, les travaux du cimetière en mai, le parking du lotissement de la varenne, le chemin de Cocagne et le terrassement au cimetière en juin, la toiture et les ouvertures à l'école en juillet, les fossés des chemins mi juillet, les fossés des routes début août, le nettoyage du Brignon fin août. Le conseil municipal est d'accord pour la totalité des travaux.

2. ETUDE DE L'ENTREPRISE EDMS :

L'entreprise EDMS a établi un devis pour le métrage et le recensement des chemins de la commune. Le devis s'élève à 5400 € TTC. Cet inventaire permettra de mettre à jour les données qui nous permettront de toucher des dotations. Le conseil donne son accord pour faire réaliser cette étude.

3. DELIBERATION EMPRUNT :

Au vu de financer certains investissements le conseil municipal décide de contracter un emprunt auprès du Crédit Agricole. Le montant s'élève à 80 000 € remboursable sur 10 ans au taux de 0.55 €. Il autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant. (10 oui)

4. DELIBERATION OUVERTURE ANTICIPEE DE CREDIT :

Afin de payer des factures d'investissements avant le vote du budget, le conseil municipal doit prendre une délibération autorisant l'ouverture anticipée de crédit. Ce dernier autorise le paiement de la facture de Mission Bocage de 19000 €. (10 oui)

5. REGIE PHOTOCOPIES :

En raison du peu de photocopies faites par des particuliers en mairie et vu les obligations que cela comporte, sur proposition du maire, le conseil municipal décide de supprimer la régie photocopie à compter du 1 avril 2021. Une délibération sera prise en ce sens.

6. RAPPORT D'ACTIVITE 2019 COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION :

Monsieur le maire présente le rapport d'activités 2019 de la communauté d'agglomération Saumur Val de Loire. Le conseil municipal accepte à l'unanimité ce rapport. (10 oui)

7. AVANCEMENT GRADE ADJOINT ADMINISTRATIF :

Sous différentes conditions, le grade d'un agent peut évoluer. La secrétaire de mairie qui est actuellement adjoint administratif principal de 2^{ème} classe peut suite à l'avis du conseil municipal passer en 1^{er} classe. Le conseil municipal donne son accord (9 oui, et 1 absence). Le changement prendra effet au 1 avril 2021.

8. GESTION DES EAUX CONSULTATION DU PUBLIC :

Le SAGE Eau Loire Bretagne met En ligne un sondage sur le plan de gestion de l'eau et des inondations. Pour répondre à ce questionnaire le site est le suivant / sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr.

9. MODIFICATION DES STATUTS DU RPI :

Suite à une réunion avec la mairie de Doué en Anjou, il s'avère qu'il est nécessaire d'apporter quelques modifications au syndicat.

Le budget sera établi en fonction du nombre d'élèves par commune. Le conseil municipal donne son accord pour continuer l'étude de ce nouveau fonctionnement à compter du 1 janvier 2022.

10. QUESTIONS DIVERSES :

Gilles DUQUENOY a fait établir des devis pour l'informatique de l'école. 2 PC + 1 disque dur pour une somme d'environ 1500 €. (un système de sauvegarde sera spécifique pour l'administratif, et 1 espace partagé pour les 2 autres ordinateurs). Le conseil municipal donne son accord pour les achats (10 oui).

Suite à l'incivilité de beaucoup de personnes, l'emplacement des containers à la Brûlerie étant souvent très sale, Monsieur le Maire doit prendre contact avec Saumur Agglo et la gendarmerie afin de connaître les différents systèmes de surveillance possible.

Selon le PLUi , en zone rurale, les murs doivent être en pierre ou en moellons. Après plusieurs demandes, le conseil municipal autorise la construction des murs en parpaing si ces derniers sont aussitôt enduits.

Un dossier concernant les zones humides est consultable en mairie jusqu'à fin mars. L'inventaire a été fait par Saumur Agglo dans le but de conserver ces zones.

La commission « subventions » se réunira le 19 mars 2021 à 19 h en vue de faire un point sur les demandes de subventions. Leur décision sera évoquée lors du prochain conseil municipal.

Le vote du Budget aura lieu le 25 mars 2021 à 20 h 15.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30

Le prochain conseil est fixé au Jeudi 25 mars 2021 à 20 h 15.